



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 2026-483 RELATIF À L'ENTRETIEN ET L'OCCUPATION DES IMMEUBLES

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE :

QUE le Conseil municipal a, lors de sa séance ordinaire tenue le 5 mai 2026, suite à l'assemblée de consultation publique, à 18h à la salle du conseil, adopté le règlement 2026-483 concernant l'entretien et l'occupation des immeubles prévoyant:

- Des dispositions déclaratoires, interprétatives et administratives pour l'application du règlement;
- Des dispositions relatives à la salubrité et à l'occupation des bâtiments, comprenant des normes générales de salubrité, des normes relatives à certaines pièces d'un bâtiment, des normes relatives à certaines pièces et aux équipements de base d'un logement;
- Des dispositions relatives à l'entretien des bâtiments, comprenant des normes sur le maintien général et à la sécurité d'un bâtiment.

QUE le règlement numéro 2026-483 est disponible sur le site web de la municipalité (www.steannedelarochelle.ca) et au bureau municipal, situé au 142, rue Principale Est à Sainte-Anne-de-la-Rochelle, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE, CE 6^e jour du mois de mai 2026.

Gilbert Côté
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Gilbert Côté, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-joint aux endroits fixés par le Conseil, le 6 mai 2026 entre 9h et 17h30.

Gilbert Côté
Directeur général et greffier-trésorier
GC/eac